

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST PIERRE DE LAGES**
Séance du 13 février 2017

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	14
En exercice	14
Nombre de présents	13

Date de convocation :
6 février 2017

L'an deux mille dix-sept
et le treize février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu
habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence KLEIN, Maire.

Date d'affichage :
20 février 2017

Présents : Mmes et MM. Laurence KLEIN – Christelle MARTINEZ MINATI –
Lionel PERRET – Vincent ROUILLET – David VALETTE – Charlène GRABIE –
Sandrine RAMES – Florence SIORAT – Jean-François PATTE- Christèle
JACKIEWICZ-Lionel AZEMAR - Maryline JAMIN - Edgard PAYRASTRE

Excusés : Nathalie FRIQUART

Procurations : Nathalie FRIQUART a donné procuration à Sandrine RAMES

M Vincent ROUILLET a été nommé secrétaire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

I – DELIBERATIONS :

N° 2017- 02 - OBJET : **Passation d'actes authentiques en la forme administrative – désignation d'un/d'une adjoint(e)**

Madame le Maire informe les conseillers que l'association syndicale libre du Lotissement « Le Hameau de Monplaisir » s'est prononcée en faveur de la rétrocession des équipements communs du Lotissement (espaces verts) à la commune lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 26 novembre 2016. Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à cette opération dans sa délibération 2016-48 du 5 décembre 2016.

Afin de finaliser le transfert de propriété, la Commune et l'association syndicale devront conclure un acte de cession.

Madame le Maire en qualité d'officier public, a le pouvoir de recevoir et d'authentifier les actes concernant les droits réels immobiliers conclus par la commune, conformément à l'article L 1311-13 du Code général des collectivités territoriales. La passation de l'acte en la forme administrative permet à la commune d'économiser les frais de notaire.

Afin de garantir la neutralité de l'autorité authentifiant l'acte, Madame le Maire ne peut représenter la commune lors de la signature de l'acte. Le Conseil Municipal désigne donc un adjoint qui signera l'acte en même temps que le cocontractant et en présence de Madame le Maire. Il convient également de désigner un représentant suppléant susceptible d'intervenir en cas d'absence ou d'empêchement du premier représentant désigné.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

De passer l'acte de cession en la forme administrative et désigne pour cela comme représentant M. Lionel PERRET.

N° 2017- 03 - OBJET : Mise en place d'une autorisation spéciale d'absence pour les agents communaux passant les Concours de la fonction publique

Vu l'avis favorable du comité technique intercommunal du mardi 13 décembre 2016

Madame le Maire souhaite mettre en place une autorisation spéciale d'absence pour les agents communaux qui souhaitent passer des concours de la fonction publique par voie externe, interne ou 3eme voie.

L'autorisation spéciale d'absence sera accordée le jour des épreuves sur présentation de la convocation au concours.

Une attestation de présence sera demandée à l'agent et conservée dans le dossier de ce dernier.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

La mise en place d'une autorisation spéciale d'absence pour les agents passant les concours de la fonction publique.

N° 2017- 04- OBJET: Travaux de sécurisation de l'école

Madame le Maire ouvre la séance et informe l'assemblée de la nécessité de sécuriser l'école, conformément aux recommandations de l'Etat dans le cadre du plan Vigipirate.

Après l'étude de plusieurs devis, le cout estimatif des travaux de sécurisation du groupe scolaire est évalué à **33 875.20 € HT** et **37 262.72 € TTC**. Une demande de subvention aura lieu auprès du département et de l'Etat dans le cadre du fond interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD).

La dépense sera prise en compte lors du vote du budget primitif 2017 et sera mandatée à l'article 21312 de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à la majorité de 13 voix pour et une voix contre :

- D'effectuer les travaux de mise en sécurité du groupe scolaire.
- D'autoriser Madame le Maire à signer les documents nécessaires.

N° 2017-05 - OBJET: Travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école

Madame le Maire ouvre la séance et informe l'assemblée de son souhait d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école. L'énergie générée par les panneaux sera destinée à la revente auprès d'EDF. Le gain annuel de cette opération devrait s'élever à 5 000 € par an.

Après l'étude de plusieurs devis, le cout estimatif de l'installation de panneaux photovoltaïques pour le groupe scolaire est évalué à **83 333,33 € HT** et **100 000 € TTC**. Une demande de subvention aura lieu auprès de la région et de l'Etat dans le cadre du fond de soutien à l'investissement local (FSIL).

La dépense sera prise en compte lors du vote du budget primitif 2017 et sera mandatée à l'article 21312 de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- D'effectuer les travaux d'installation des panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école
- D'autoriser Madame le Maire à lancer un marché à procédure adaptée.
- D'autoriser Madame le Maire à signer les documents nécessaires.

II - SUJETS SOUMIS A DISCUSSION :

1. Commission entretien des bâtiments et des espaces verts.

Le Conseil s'interroge sur le fait de refaire totalement ou en partie la clôture dans le cadre de la sécurisation de l'école. Une partie du projet reste à définir, bien que la création d'une sortie de secours à l'arrière de l'école et la mise en sécurité au niveau du transformateur fassent l'unanimité. De nouveaux devis seront soumis au Conseil ; le cout total définitif de l'opération sera fixé au moment du vote du budget.

Conformément au calendrier prévisionnel communal de la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public aux personnes à mobilité réduite, l'école fera l'objet de travaux cette année. Le cout estimatif des travaux est de 7 500 €.

Des galets seront posés sur le terre-plein central en face de l'école ainsi que sur les 2 massifs au niveau de l'entrée de la mairie. Le coût de l'opération est estimé à 2 600 €.

Le cabinet d'étude VALORIS a été sollicité pour étudier le projet de sécurisation de la RD 1, le projet reste à définir.

60 000 € seront inscrits au budget pour l'aménagement du parking de l'école.

De nombreuses fissures ont été remarquées sur la façade de l'église, une consolidation de cette dernière est actuellement à l'étude. Une première estimation de 4 000 € a été donnée concernant le cout des travaux.

La municipalité doit recevoir le SDEHG afin de discuter du plan de financement pour le remplacement des 45 lampadaires endommagés par la grêle du 28 mai 2016.

Un véhicule de type utilitaire sera mis à disposition du service technique, la municipalité a fixé un budget de 7 000 € pour l'achat du véhicule.

L'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école sera prévue au budget de l'année 2017 à hauteur de 100 000 €. Le service administratif commence à travailler sur un marché à procédure adaptée.

Madame le Maire souligne l'importance de commencer à réfléchir au projet de rénovation de la salle des fêtes (2018). Des commissions seront bientôt organisées.

Les investissements listés pour l'année 2017 ne sont pas encore arrêtés. Le budget sera au plus tard, voté lors du Conseil Municipal du mois d'avril.

La municipalité est actuellement à la recherche d'un stagiaire non rémunéré pour le service technique sur la mission entretien des espaces verts.

2. Commission aux affaires scolaires

Tout comme l'année dernière, 1 000 € seront prévus au budget 2017 pour l'acquisition de matériel pédagogique scolaire.

La Caisse des Allocations Familiales a accordé une aide de 14 000 € à la commune pour la création d'un poste de coordination pour l'ALSH. Cette aide permettra de compenser celle que percevait la municipalité au titre de l'ALAE ; aide qui a été supprimée en 2017.

M. Lionel PERRET, adjoint au Maire, expose un bilan du projet « 1000 écoles contre le gaspillage alimentaire » piloté par le SIPOM. L'opération se déroule sur l'année 2017, des ateliers thématiques

auront lieux pour les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2. Des journées de sensibilisation seront organisées tout au long de l'année, ainsi que de nouvelles semaines de pesées ; ce qui permettra de suivre l'évolution du comportement des enfants sur le gaspillage alimentaire.

Le bilan de la première semaine de pesée est très positif avec un gaspillage moyen par enfant de 70g, contre 98g pour la moyenne nationale. A noter que la moyenne des 21 écoles évaluées par le SIPOM dans la région du Lauragais est de 137g et que la moyenne sur les écoles de la région disposant d'un cuisinier, est de 83g. De plus, la méthode de calcul prend en compte à la fois, les restes des assiettes et les restes non servis (qui sont récupérés en tout ou partie). En réalité, certains aliments présentés aux enfants et non consommés sont conservés pour le lendemain (fruits par exemple). En réalité, nous sommes plus proches de 20g de déchets par enfant pour la commune.

Ce constat n'est pas une surprise pour les élus et conforte, s'il en est besoin, l'intérêt majeur de la préparation des repas in situ. Mme Le Maire souhaite étendre cette vision à d'autres collectivités en particulier au sein de la nouvelle intercommunalité des Terres du Lauragais.

3. Commission urbanisme

La délibération relative au transfert de la compétence du PLU à la Communauté de Communes des Terres du Lauragais, devant initialement être votée lors de ce Conseil, est reportée au prochain Conseil Municipal. Une partie des conseillers souhaite avoir plus d'informations sur le sujet avant de participer au vote de la délibération.

Mme Le Maire a exposé son point de vue sur le sujet. Elle n'est pas favorable au transfert de la compétence urbanisme à la communauté de communes. Cette compétence majeure doit rester communale. Actuellement, la maîtrise de l'urbanisme communal s'inscrit dans un cadre législatif national (Code de l'urbanisme) et régional (SCOT, Schéma de cohérence écologique...). Les orientations du SCOT sont des documents opposables. Le PLU communal apporte une vision de terrain de ce qui est souhaité, par la population. La suppression de cet échelon nous conduirait à une gestion technocratique de notre urbanisme.

Mme Siorat est favorable au transfert de la compétence urbanisme à la communauté de communes. Il s'agit pour elle de renforcer le respect des règles d'urbanisme et le respect de l'environnement de façon identique pour toutes les communes.

Un 3^{ème} atelier concernant les cheminements envisagés sur la commune, dans le cadre de la révision du PLU, s'est tenu mercredi 8 février. Il en résulte l'idée de lier tous les quartiers en faisant des « passerelles » entre ces derniers.

Une prochaine réunion est prévue le 20 mars 2017. A ce jour, les dates des réunions publiques ne sont pas programmées.

Le projet d'aménagement du parking scolaire devra se coordonner avec le projet de réorganisation du centre du village.

Madame MORIN (Création Foncière) et Monsieur MARCEILLAC ont rencontré Madame le Maire en exposant leur volonté d'adapter leur projet de lotissement au niveau du secteur des Forguettes, afin qu'il soit en accord avec le PADD. Un nouveau projet, de plus petite ampleur, a été proposé.

4. Sujets divers

Madame le Maire annonce sa volonté de recruter un stagiaire afin de travailler sur la fiscalité communale et d'effectuer une comparaison avec les fiscalités des communes voisines.

Melle Charlène GRABIE, propose de travailler avec l'association « les bouchons d'amour ». Cette association récolte les bouchons en plastique afin de les revendre à des sociétés qui les transforment en palettes. L'association utilise l'argent récolté afin de financer des organismes comme Handisport et Handichien. Le Conseil est favorable à l'idée d'organiser des récoltes de bouchons à l'école. Le but serait de remplir des sacs de 100 litres et de les amener régulièrement à l'association qui dispose d'un centre de récolte à Montaudran.

Attention cependant, tous les bouchons ne sont pas recyclables, pour plus de renseignements, il est possible de consulter le site de l'association : <http://www.bouchonsdamour.com>

L'UNSS du collège a fait une demande de subvention auprès de la commune, Madame le Maire est favorable pour verser une subvention de 150 € à l'association. Cette proposition sera soumise lors du vote du budget.

Les adolescents inscrits au centre jeunes ont fait des graffitis durant les matinées de chantiers. Ceux-ci sont exposés dans la salle des associations.

M. Edgard PAYRASTRE a proposé de donner à l'école le nom de « Camille FAURE » en mémoire de l'ancien Maire. Madame le Maire est d'accord pour intégrer le nom proposé à une liste, qui sera par la suite, soumise à un vote au sein de l'école.

La séance est levée le lundi 13 février 2017 à 23H59

Les prochains conseils sont programmés aux dates suivantes :

Lundi 6 mars à 20H30

Lundi 10 avril à 20H30

Mardi 9 mai à 20H30

Lundi 12 juin à 20H30.

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal :

N° 2017- 02 - OBJET : Passation d'actes authentiques en la forme administrative – désignation d'un/d'une adjoint(e)

N° 2017- 03 - OBJET : Mise en place d'une autorisation spéciale d'absence pour les agents communaux passant les Concours de la fonction publique

N° 2017- 04- OBJET: Travaux de sécurisation de l'école

N° 2017-05 - OBJET: Travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
KLEIN Laurence	Maire	
PATTE Jean François	^{er} 1 Adjoint	
MARTINEZ MINATI Christelle	^{ème} 2 Adjoint	
PERRET Lionel	^{ème} 3 Adjoint	
JAMIN Maryline	Conseillère Municipale	
ROUILLET Vincent	Conseiller Municipal	
JACKIEWICZ Christèle	Conseillère Municipale	
AZEMAR Lionel	Conseiller Municipal	
VALETTE David	Conseiller Municipal	
GRABIE Charlène	Conseillère Municipale	
RAMES Sandrine	Conseillère Municipale	
SIORAT Florence	Conseillère Municipale	
PAYRASTRE Edgard	Conseiller Municipal	
FRIQUART Nathalie	Conseillère Municipale	Absente-procuration donnée à Sandrine RAMES